

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

2 jours (14h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 17/12/2024

**À partir de 220€ NET**

Acquérir des compétences en secourisme et en prévention des risques

## Objectifs

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

## Compétences visées

La formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail permet l'acquisition de compétences spécifiques :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise
- Savoir à qui et comment relayer les informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

## Public

Tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail

**Prérequis :** Aucun prérequis**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation**Délais d'accès :** L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

## Programme

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

## Le Sauveteur Secourisme du Travail

- Découvrir les principaux indicateurs de santé au travail dans l'entreprise ou dans la profession
- Délimiter son rôle en tant que secouriste du travail
- Connaître le cadre juridique de l'intervention du SST

## Rechercher les risques persistants pour protéger

- Connaître l'alerte aux populations
  - Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concerné
- Reconnaître, sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
  - Identifier les dangers dans la situation concernée
  - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
  - Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
  - Définir les actions à réaliser pour supprimer le(s) danger(s) identifié(s)
  - Repérer le matériel nécessaire pour assurer cette suppression
  - Assurer ou faire assurer la mise en œuvre de cette suppression permanente, par la personne la plus apte
  - Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagé de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible l'exposition de quiconque à ce danger
  - En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations où la victime pourra être dégagée, sans danger pour soi-même

## De « protéger » à « prévenir »

- Repérer les dangers dans une situation de travail
  - Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
  - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
  - À partir de ces observations, imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
  - Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser pour permettre de supprimer la situation dangereuse identifiée

# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

## Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la(les) victime(s) pour mettre en œuvre l'action définie, en vue du résultat à obtenir
  - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
  - Associer aux signe(s) constaté(s), les résultats à atteindre
  - Si manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention
  - En fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, déterminer le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
  - Identifier qui alerter et dans quel ordre
  - Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace
  - Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près de la victime

## De « faire alerter » à « informer »

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la(les) personne(s) en charge de la prévention dans l'entreprise, de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)


## Secourir

- Effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victime(s)
  - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre
  - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
  - Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
  - Étude de différents états : la victime saigne abondamment ; la victime s'étouffe ; la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux ; la victime se plaint de brûlures ; la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ; la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne abondamment ; la victime ne répond pas mais elle respire ; la victime ne répond pas et ne respire pas

## Situations inhérentes aux risques spécifiques

- Désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique,...

## Dates & lieux

 23 et 24 janvier 2025

## Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

-  Angers
-  220.00
-  30 et 31 janvier 2025
-  Le Mans
-  220.00
-  27 et 28 février 2025
-  Cholet
-  220.00
-  03 et 04 mars 2025
-  Le Mans
-  220.00
-  24 et 25 mars 2025
-  Angers
-  220.00
-  27 et 28 mars 2025
-  La Roche sur Yon
-  220.00
-  31 mars et 01 avril 2025
-  Laval
-  220.00
-  22 et 23 avril 2025
-  Saumur
-  220.00
-  26 et 27 mai 2025
-  Angers
-  220.00
-  27 et 28 mai 2025
-  Le Mans
-  220.00
-  16 et 17 juin 2025



## Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

- Le Mans
- 220.00
- 23 et 24 juin 2025
- La Roche sur Yon
- 220.00
- 18 et 19 septembre 2025
- Angers
- 220.00
- 02 et 03 octobre 2025
- Le Mans
- 220.00
- 06 et 07 octobre 2025
- Cholet
- 220.00
- 06 et 07 octobre 2025
- La Roche sur Yon
- 220.00
- 03 et 04 novembre 2025
- Angers
- 220.00
- 06 et 07 novembre 2024
- Le Mans
- 220.00
- 24 et 25 novembre 2025
- Saumur
- 220.00
- 13 et 14 novembre 2025
- Laval
- 220.00
- 20 et 21 novembre 2025



# Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

## Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation.

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Des évaluations formatives sont réalisées tout au long de la formation. En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence (Evaluation des compétences 2 à 8 du programme). La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Ce certificat délivré par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels /INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois.